



Dois-je payer une pension alimentaire ?

Par **mefabedo**, le **15/08/2008** à **15:01**

Aujourd'hui j'ai la garde de notre fils de 10 ans , son pere me verse une pension alimentaire. Si demain notre fils veut vivre avec son père , ok il arrete de me verser la pension alimentaire , mais moi , je lui en dois une ?

Par **jeetendra**, le **15/08/2008** à **17:11**

bonjour, la pension alimentaire est applicable dans les deux sens, oui si votre enfant transfere sa résidence auprès de son pere, il sera en droit de vous réclamer une contribution financière à l'entretien et à l'éducation de l'enfant, cordialement